DEPARTEMENT DE LA SARTHE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES, EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

ARRETE N° 25/3660 du 25 JUIN 2025

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Olivier DUBOSC
Directeur général des services du Département de la Sarthe

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1er juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1er juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Vu l'arrêté n° 21-4824 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur DUBOSC, Directeur général des services du Département de la Sarthe,

ARRETE

ARTICLE 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUBOSC, la délégation de signature fixée par l'arrêté du 2 juillet 2021 susvisé, sera exercée du 4 juillet 2025 au 1er août 2025 inclus par :

- Monsieur Eric DUVAL, Directeur général adjoint, Chargé de la Direction générale adjointe Infrastructures et développement territorial.

ARTICLE 2 Madame le Payeur départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUBOSC et Monsieur DUVAL et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 25 JUIN 2025
après dépôt en préfecture le 25 JUIN 2025
après publication ou notification le 27 JUIN 2025